

*Ajournement*

Nous savons que les prestations versées chez nous à l'ancien combattant invalide ou aux personnes à sa charge survivantes sont beaucoup plus élevées que celles qui sont accordées dans la plupart des autres pays. A ma connaissance, aucun autre de nos principaux alliés occidentaux ne verse automatiquement

aux veuves une pension de survivante s'approchant des 48 p. 100 accordés au Canada.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Le temps à la disposition du secrétaire parlementaire est écoulé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

---